

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

SEANCE DU 14 FEVRIER 2024

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 27 ; Pouvoir : 1 ; Absents : 2

L'an deux Mil vingt-quatre, le quatorze février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 8 février 2024.

ETAIENT PRESENTS : **BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia-CASABURI**
Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric -
FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David — GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel-JUAN
Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MISSIMILLY Laurent -
MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS
Aline - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : **GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges -**

ABSENTS : **GUIDI Marie-Noëlle - MARTINEZ Véronique -**

SECRETAIRE DE SEANCE : **SALAS Aline**

2024-01-01	CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS
------------	--------------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15 novembre 2023.
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet et un emploi de rédacteur à temps complet.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques

Grade : adjoint technique

- ancien effectif : 22

- nouvel effectif : 23

La création d'un emploi de rédacteur à temps complet à raison de 35 heures, pour exercer les fonctions administratives

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Rédacteurs

Grade : Rédacteur

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : de **CREER** un poste d'adjoint technique à temps complet et un poste de rédacteur à temps complet.

ARTICLE 2 : d'**ADOPTER** la modification du tableau des emplois comme proposé ci-dessus.

ARTICLE 3 : d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois, au budget.

VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Georges ROSSO



Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de
l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet
www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification